

Autres webinaires proposés:

07/12/2020 : Les indépendants : les dettes fiscales (IPP et TVA), P. Maucourant, SPF Finances

14/12/2020 : Les indépendants : les dettes de cotisations sociales, S. Roland, Caisse nationale auxiliaire

11/01/2021 : Les indépendants : la réorganisation judiciaire et la faillite, A.Bouvier, Tribunal de l'entreprise de Liège (division Arlon-Marche-Neufchâteau)

18/01/2021 : Le comptable, partenaire de l'indépendant en difficulté ?, P. Romain, 4seigneuries.be srl

Les lundis de 13h à 14h30







Explications générales du statut d'indépendant

Présentation: Mary Draelants - 0470 36 78 56

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BRABANT WALLON

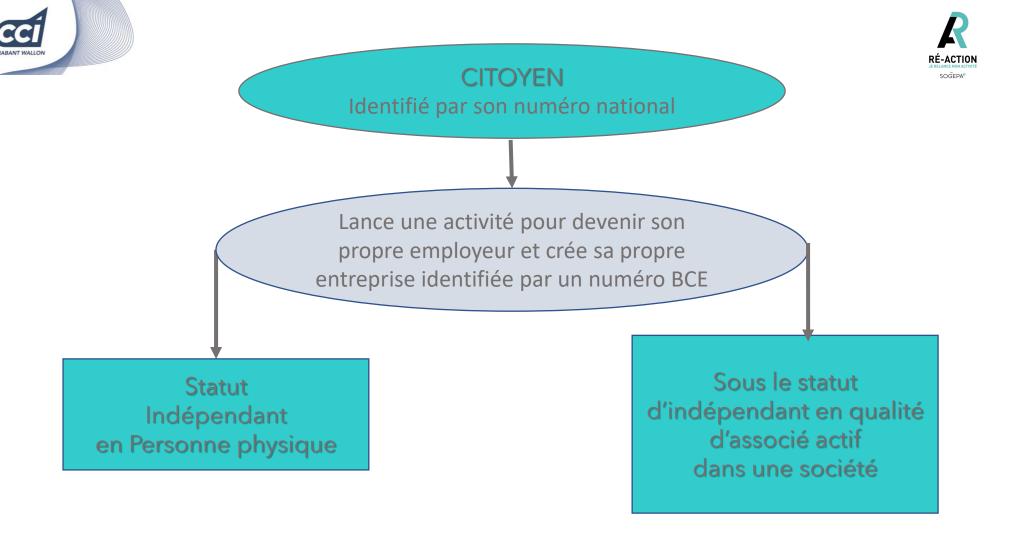
LEVIER DE VOTRE CROISSANCE www.ccibw.be





Comment devenir indépendant?





Remarque : le statut d'aidant – indépendant sans numéro d'entreprise

La notion d'entreprise identifié par son numéro d'entreprise - BCE

La notion d'entreprise est controversée

- Un indépendant en personne physique est une entreprise
- Une société (ou une ASBL) est une entreprise
- Un associé actif rémunéré par sa société :
 - Est une entreprise pour le Tribunal du travail
 - Est une entreprise pour le Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon
 - <u>N'est pas</u> une entreprise pour le Tribunal de l'entreprise du Hainaut
 - La notion d'entreprise est donc en débat actuellement, et la Cour de cassation devrait trancher.
- La notion d'entreprise est importante en cas de faillite et de RCD

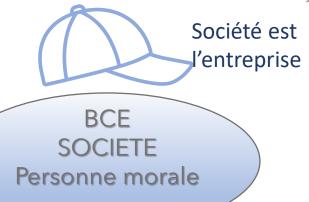




BCE
Entreprise en
Personne
physique (PP)

Son entreprise avec un numéro BCE

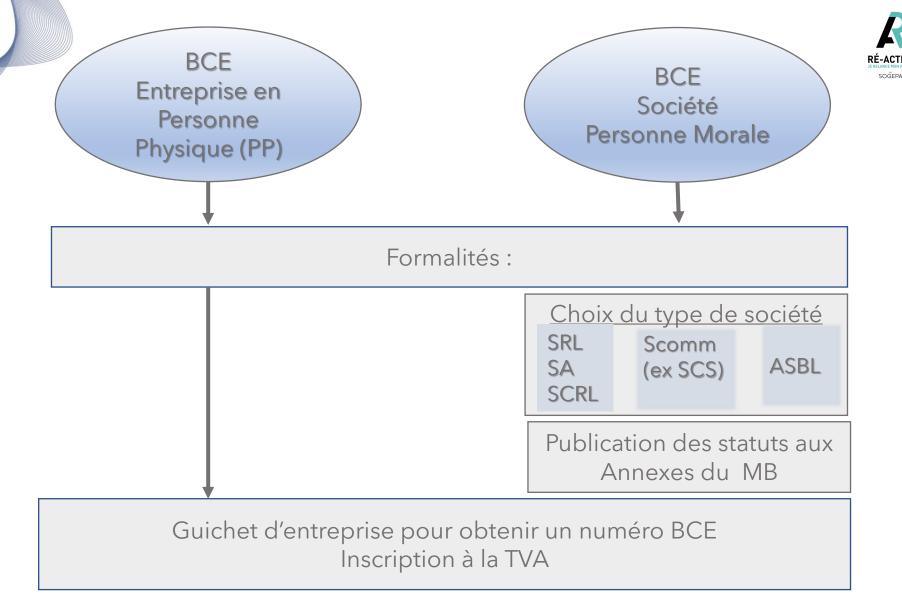




Associé actif / administrateur délégué d'une société





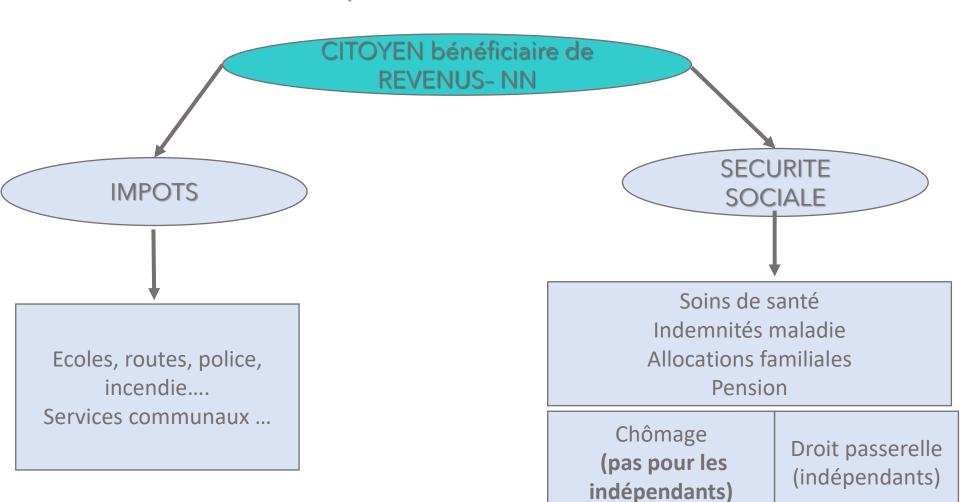


Dans tous les cas, les compétences en gestion seront demandées et très utiles !





Quelles sont les obligations en matière d'impôts et de cotisations sociales :





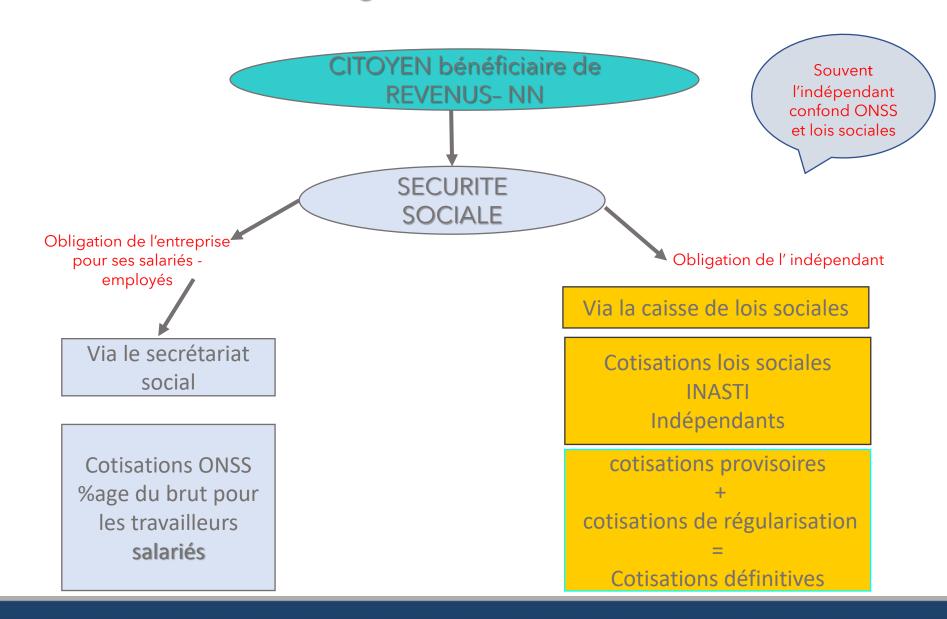


Obligations en matière de lois sociales indépendants





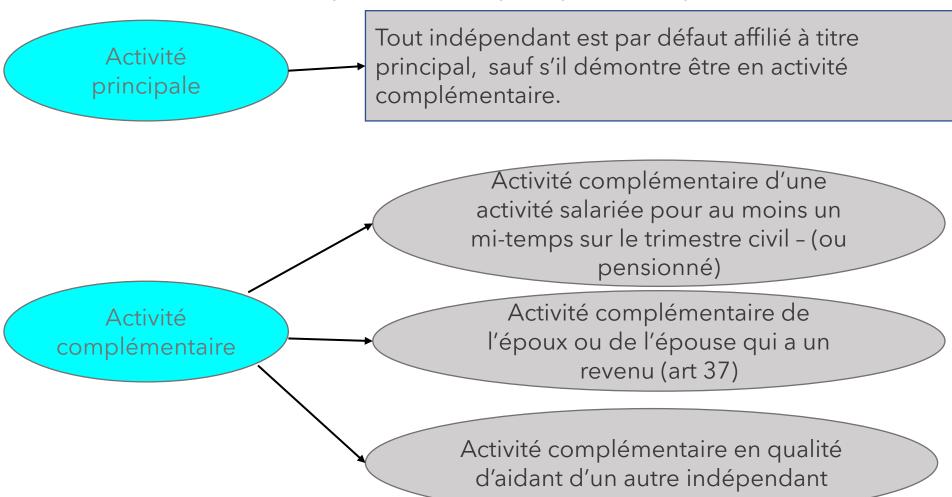
Quelles sont les obligations de cotisations sociales :







Statut indépendant à titre principal ou complémentaire:



L'indépendant complémentaire qui a un nr de BCE est une entreprise, et peut donc être mis en faillite





<u>Statut principal ou complémentaire</u> <u>Impact en matière de lois sociales</u>:

Indépendant à titre principal :

La cotisation minimale est de +/-750€ par trimestre.

→ Même si le revenu annuel, n'est que de 5.000€uros!

Il ne faut pas croire, que les soins de santé sont couverts par la cotisation de 35€, payée à la mutuelle.

→ Statut starter : indépendant à titre principal - cotisations réduites la première année

Indépendant à titre complémentaire :

Revenu inférieurs à 1548,18€ → exonération Au-delà cotisations de 20,5% sur les revenus imposables avec un plafond de revenus pour les art 37.

Statut d'aidant - complémentaire du conjoint indépendant à titre principal.



<u>Quelles sont les obligations de l'indépendant</u> <u>en matière de lois sociales</u>:



Obligation de s'affilier à une caisse de lois sociales :

L'indépendant a le choix de la caisse de lois sociales (CAS)

La CAS gère pour compte de l'Inasti, les cotisations sociales des indépendants :

- cotisations provisoires trimestrielles
- == > calcul de la cotisation définitive (après enrôlement AER)
- cotisations de régularisations

Si les cotisations ne sont pas payées à l'échéance, il y a des majorations :

- trimestrielles (3%) - annuelles (7%)

(Voir Sophie Roland)

Après un certain temps (1 an ou plus), si les cotisations ne sont pas payées le recouvrement est confié à un **huissier**

L'indépendant peut donc avoir, une dette de lois sociales en recouvrement chez l'huissier, et une dette de lois sociales gérée par la caisse de lois sociales, (les deux montants sont à additionner) - le délai de prescription est de 5 ans.



Mécanisme de perception des lois sociales :



Au début de l'activité, l'indépendant à titre principal paie une cotisation provisoire trimestrielle.

Exemple:

2020	2021	2022
Cotisation provisoire	Déclaration d'impôts	Réception de l'AER
Forfait minimum +/-750 €/ trimestre	Pas d'action de la CAS sur les revenus	Les CAS sont informées du
+/- soit 3000 €/ an	2020	montant de revenus imposables 2020
Correspond à un revenu imposable de +/- 14.000€/an		Calcul de la cotisation définitive
		La CAS rembourse / réclame la différence

Problème: si cotisations provisoires insuffisantes.



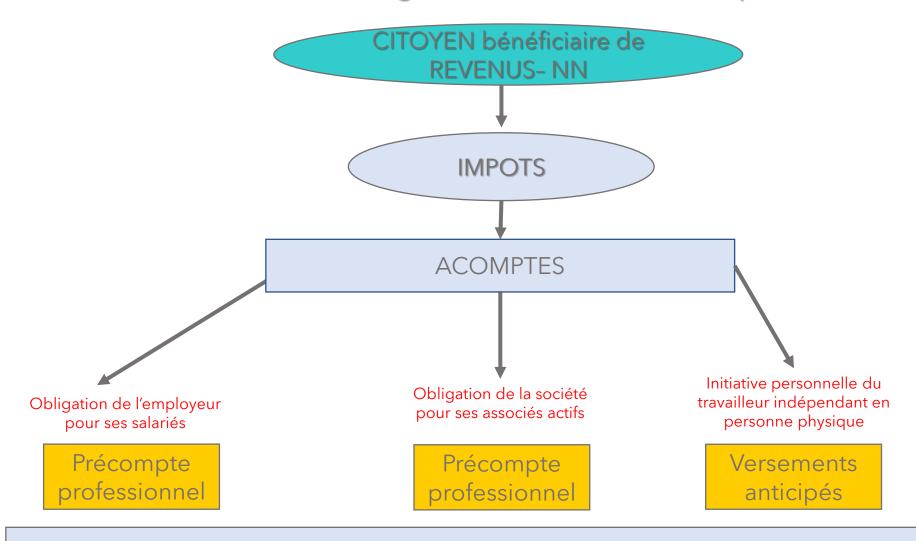


Obligations en matière d'impôts





Quelles sont les obligations en matière d'impôts



Pour tous, un calcul se fera avec l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle



Mécanisme de perception des impôts:



Exemple:

Exemple:	2020	2021	2022
	Paiement d'acomptes d'impôts	Déclaration d'impôts	Réception de l'AER
Indépendant		Connaissance de la base imposable	Connaissance du montant d'impôts dû
En personne physique	Versements anticipés (VA)	Bénéfice imposable	Calcul par le Ministère des
Indépendant associé actif	VA ou précompte professionnel	Rémunération imposable	Finances du solde d'impôts dû, après déduction des acomptes

Problème : si pas d'acomptes versés (VA ou Précompte professionnel)





<u>Quelles sont les obligations en matière d'impôts :</u>

Tout citoyen qui perçoit un revenu, est tenu de compléter une déclaration d'impôts sur : sur Tax-on-Web

Pour un indépendant en personne physique - (partie 2 - cadre XVII)

Base pour le calcul de l'impôt : le bénéfice.

Pour un indépendant associé actif dans une société - (partie 2 - cadre XVI)

Base pour le calcul de l'impôt : rémunération <u>déclarée</u> dans la société.

Remarque la rémunération déclarée n'est parfois pas payée , par manque de liquidité

Autres remarques:

- si la déclaration d'impôts n'est pas rentrée dans les temps, il y a une **amende**, et renversement de la charge de la preuve.
- Si aucune déclaration n'est rentrée dans l'année qui suit : taxation d'office





Obligations en matière de TVA

Obligation de l'entreprise





Quelles sont les obligations d'une entreprise en PP ou en société si soumise à la TVA :

- Déclarations TVA 20/4 20/7 20/10 20/01
 - Acomptes TVA tous les mois, et le solde au moment de la déclaration.
- Listing TVA : 31 mars de l'année suivante (relevé des clients soumis à la TVA)
 - → Via le site www.Intervat comptable

Remarque : aucun plan d'apurement ne peut être proposé, tant que la dette n'est pas transférée au compte spécial. (voir Mme Maucourant)

La TVA n'est ni une recette ni une charge! Elle est payée par le consommateur final. L'entreprise joue le rôle <u>d'intermédiaire</u> entre le consommateur et l'Etat!





Mécanisme de TVA:

Facturier d'achats

Total factures achats HTVA 2.500€

TVA 525€

A payer aux fournisseurs : 3.025€

Facturier de ventes

Total factures
ventes
HTVA
10.000€

TVA 2.100€

A payer par les clients : 12.100€

Déclaration TVA

TVA PAYER 2.100€

TVA à récupérer 525€

Différence à verser à l'état : 1.575€

En principe un acompte de 525€ doit être versé dans les deux mois qui suivent cette déclaration





En cas de demande d'aide d'un indépendant au CPAS :

Via l'application Intervat, il est possible de télécharger les dernières déclarations TVA, et obtenir une information sur le chiffre d'affaires, les achats et le montant de certains frais généraux.

Manuel pour les CPAS : aide aux indépendants en difficulté (site SPP Intégration sociale)

https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/manuel-pour-les-cpas-aide-aux-independants-en-difficulte





Que faire en cas d'endettement?



Que faire en cas d'endettement :



<u>Pour analyser la situation</u>:

- demander les revenus :
 - Soit via le comptable
 - Soit via myminfin si pas possible via le comptable.
- demander une liste des dettes
- essayer de réduire les dettes (notamment lois sociales) Sophie Roland

Solutions:

- Plan d'apurement à l'amiable RAD Surséance indéfinie (Patricia Maucourant)
- Demander éventuellement l'aide d'un médiateur d'entreprise (Arnaud Bouvier)
- Evaluer si une PRJ est une solution pertinente (gel des dettes réduction plan d'apurement) - (Arnaud Bouvier)
- Cessation volontaire
- Faillite (avec requête en effacement pour la personne physique) -(Arnaud Bouvier)





Analyser la situation





Exemple de situation comptable : Compte d'exploitation

Exemple pratique : 2020

HTVA

COMPTE DE RESULTAT	du co	mptable
		•
Chiffre d'affaires HTVA	+	50000
Achat marchandises	_	10000
Frais généraux	-	13000
Amortissements	-	1500
intérêts financiers	-	500
Bénéfice brut	=	25000
Lois sociales (minimum 750/trim)	-	3000
Imposable	=	22000
Versements anticipés impôts	-	0
Bénéfice net avant impôts		22000
Soit par mois		1833





Rectification:

Incorporation du montant final de cotisations sociales et d'impôts dus

Exemple pratique :	2020
Exemple pratique :	2020
Exclinic platique.	

		HTVA	HTVA
COMPTE DE RESULTAT	du coi	mptable	Rectifié
Chiffre d'affaires HTVA	+	50 000	50 000,00
Achat marchandises	_	10 000	10 000,00
Frais généraux	_	13 000	13 000,00
Amortissements	_	1 500	1 500,00
intérêts financiers	-	500	500,00
Bénéfice brut	=	25 000	25 000,00
Lois sociales forfait minimum	-	3 000	3 000,00
Lois sociales complément (21% du bénéfice)			2 250,00
Imposable	=	22 000	19 750,00
Impôt 25% (Versements anticipés)	-	0	4 937,50
Net en main		22 000	14 812,50
Soit par mois		1 833	1 234,38
Cotisations de régularisation - lois sociales 20	20		2 250,00
Impôts 2020			4 937,50
Total réclamé en 2022			7 187,50





Comparaison de la trésorerie et de la situation comptable

Exemple pratique : 2020

COMPTE DE RESULTAT du comptable Rectifié Trésorerie Chiffre d'affaires HTVA + 50 000,00 50 000,00 40.000 x 1,21 -au lieu de 60 500 TVAC * un client n'a pas payé une facture de 10.000€ + TVA Achat marchandises - 10 000 000 13 000,00 12 100,00 Achats TVAC Frais généraux - 1500 13 000,00 15 730,00 Frais généraux TVAC Amortissements - 1500 500,00 3000,00 Remboursement d'emprunts Intérêts financiers - 500 25 000,00 Lois sociales forfait minimum - 3 000,00 3 000,00 Lois sociales complément (21% du bénéfice) 19 750,00 3 000,00 Provision de lois sociales Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 Net en main 22 000 Soit par mois 1 833 1 234,38 1 2470,00	du com	otable	DC.		
Achat marchandises - 10 000 Frais généraux - 13 000 Amortissements - 1500 Intérêts financiers - 500 Bénéfice brut = 25 000 Lois sociales forfait minimum - 3 000 Lois sociales complément (21% du bénéfice) Imposable = 22 000 Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 Net en main * un client n'a pas payé une facture de 10.000€ + TVA 12 100,00 Achats TVAC 15 730,00 Frais généraux TVAC 3 000,00 15 730,00 TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 10000€ 2 100,00 TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 10000€ 3 000,00 Provision de lois sociales 4 4 937,50 0,00 12 470,00			Кестіпе	Trésorerie	
Frais généraux - 13 000 13 000,00 15 730,00 Frais généraux TVAC Amortissements - 1 500 1 500,00 3 000,00 Remboursement d'emprunts intérêts financiers - 500 25 000,00 2 100,00 TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 10000 Bénéfice brut = 25 000,00 3 000,00 3 000,00 Provision de lois sociales Lois sociales complément (21% du bénéfice) 2 250,00 19 750,00 Provision de lois sociales Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 Net en main 22 000 14 812,50 12 470,00	+	50 000	50 000,00	48 400,00*	
Amortissements - 1500 1500,00 3 000,00 Remboursement d'emprunts 500,00 2 100,00 TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 10000 2 100,00 TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 10000 3 000,00 3 000,00 3 000,00 Provision de lois sociales 2 250,00 19 750,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 12 470,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 10 14 812,50 12 470,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 10 14 812,50 12 470,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 10 14 812,50 Impôt 25% (Versements anticipés) - 10 Imp	-	10 000	10 000,00	12 100,00	Achats TVAC
intérêts financiers - 500 500,00 2 100,00 TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 1000000000000000000000000000000000000	-	13 000	13 000,00	15 730,00	Frais généraux TVAC
Bénéfice brut	-	1 500	1 500,00	3 000,00	Remboursement d'emprunts
Bénéfice brut = 25 000 25 000,00 Lois sociales forfait minimum - 3 000 3 000,00 3 000,00 Provision de lois sociales Lois sociales complément (21% du bénéfice) 2 250,00 19 750,00 19 750,00 0,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 Net en main 22 000 14 812,50 12 470,00	-	500	500,00		
Lois sociales forfait minimum - 3 000,00 3 000,00 Provision de lois sociales Lois sociales complément (21% du bénéfice) 2 250,00 19 750,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 Net en main 22 000 14 812,50 12 470,00				2 100,00	TVA avancée à l'état sur facture non payée du client 10000€
Lois sociales complément (21% du bénéfice) Imposable = 22 000 Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4937,50 Net en main 22 000 12 250,00 19 750,00 10 0,00 12 470,00	=	25 000	25 000,00		
Imposable = 22 000 19 750,00 Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 Net en main 22 000 14 812,50 12 470,00	-	3 000	3 000,00	3 000,00	Provision de lois sociales
Impôt 25% (Versements anticipés) - 0 4 937,50 0,00 Net en main 22 000 14 812,50 12 470,00	u bénéfice)		2 250,00		
anticipés) - 0 4937,50 0,00 Net en main 22 000 14 812,50 12 470,00	=	22 000	19 750,00		
	-	0	4 937,50	0,00	
Soit par mois 1 833 1 234,38 1 039,17		22 000	14 812,50	12 470,00	
		1 833	1 234,38	1 039,17	
		- - - -	- 10 000 - 13 000 - 1500 - 500 - 3 000 - 3 000 lu bénéfice) - 0 - 22 000	- 10 000 - 13 000 - 1500 - 1500 - 500 - 500 - 500 - 3 000 - 3 000 - 3 000,00 - 3 000,00 - 4 937,50 - 0 14 812,50	- 10 000

Cotisations définitives lois sociales 2020 3 250,00 Impôts 2020 4 937,50 Total réclamé en 2022 7 187,50

Pierre ROMAIN – webinaire du 18/1/2020





Quel revenu après une cessation d'activité







Quel revenu après une cessation d'activité (volontaire ou faillite)

1° ALLOCATIONS DE CHOMAGE:

Si avant d'être indépendant, la personne était dans une des trois situations cidessous :

- sous contrat de travail et a quitté son employeur
- a été licencié par son employeur (sans faute grave)
- bénéficiait des allocations de chômage

En cas d'arrêt d'activité après plus de 6 mois ou moins de 15 ans de statut d'indépendant, il peut bénéficier des allocations de chômage.





Quel revenu après une cessation d'activité (volontaire ou faillite)

2° S'il n'a pas droit aux ALLOCATIONS DE CHOMAGE, il peut bénéficier sous certaines conditions du DROIT PASSERELLE : (Sophie Roland)

La passerelle peut être obtenue si cessation d'activité :

- pour cause de faillite
- pour raison économique (moins de +/- 14.000€ de revenus/an les deux dernières années)
- pour force majeure (maladie professionnelle, incendie ...)
- pour règlement collectif de dettes.

3° REVENU D'INTEGRATION SOCIALE :

S'il ne peut pas bénéficier du droit passerelle







L'outil de soutien gratuit pour les entreprises de moins de 10 personnes

Présentation: Mary Draelants - 0470 36 78 56

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BRABANT WALLON

LEVIER DE VOTRE CROISSANCE

www.ccibw.be





Le dispositif Ré-Action :

« Ré-Action » est un programme d'accompagnement économique et financier pour les entités qui traversent une période de difficultés passagères.

Phase d'accompagnement économique :

Réaliser un diagnostic à 360° et apporter les solutions les plus pertinentes en fonction de la situation de l'entrepreneur.

Lien vers le site de la Sogepa :

https://www.sogepa.be/fr/news/240_re-action-loutil-de-soutien-de-la-sogepa-pour-les-entreprises-de-moins-de-10-personnes



LISTE DES CONSEILLERS



CCIBW Brabant wallon - Hainaut

Mary Draelants <u>mary.draelants@ccibw.be</u>

Rita Buccella: <u>rita.buccella@ccibw.be</u>

CCILB Liège - Luxembourg - Namur

Sébastien Wagelmans : <u>sebastien.wagelmans@ccilb.be</u>

Maxime Piret: Maxime.piret@ccilb.be

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BRABANT WALLON

Avenue Robert Schuman, 101 (parc d'affaires « Les Portes de l'Europe ») 1401 NIVELLES (Belgique)

Tél: + 32 67 89 33 33 Fax: + 32 67 21 08 00 E-mail: info.ccibw@ccibw.be







Merci de votre attention

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BRABANT WALLON

Avenue Robert Schuman, 101 (parc d'affaires « Les Portes de l'Europe ») 1401 NIVELLES (Belgique)

Tél: + 32 67 89 33 33 Fax: + 32 67 21 08 00 E-mail: info.ccibw@ccibw.be





Questions - Réponses

